



Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Vous êtes agent de l'Etat, en poste en Ile-de-France en administration centrale, en service déconcentré ou dans l'un des établissements figurant dans le tableau ci-dessous, votre interlocuteur est :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Secrétariat général - service des ressources humaines
Bureau de l'action sanitaire et sociale – secteur logement
78, rue de varenne
75 349 Paris 07SP

Envoi des dossiers uniquement par voie postale.

Mail : logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr

Permanence téléphonique : 01 49 55 53 21 ou 01 49 55 81 13
Entre 9h et 17h

Accueil des agents : sur rendez-vous uniquement (sauf le vendredi après-midi)

Page intranet: <http://intranet.national.agri/Le-logement,10841>

Etablissements publics
Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture (Agence BIO)
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES)
Agence de Services et de Paiement (ASP)
Centre National de la Propriété Forestière (CNPPF)
France Agrimer - Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)
Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)
Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM)
Office National des Forêts (ONF)

Etablissements d'enseignement supérieur
Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP)
Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA)
Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (Agro Paris Tech)

Etablissements d'enseignement technique

EPL La Bretonnière (77)

EPL de Brie Comte Robert (78)

EPL de Saint-Germain en Laye (78)

EPN CEZ de Rambouillet (78)

INFORMATION SUR LES RESERVATIONS MINISTERIELLES

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt gère un parc de près de 300 logements ministériels. Cela représente une vingtaine de vacances de logements par an.

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) situé en administration centrale gère ces logements pour ce qui concerne Paris et sa banlieue.

Modalités d'attribution des logements :

Tout demandeur commence par compléter un dossier de demande de logements.

Les situations d'agents sans domicile et/ou engagées dans une démarche d'accompagnement social avec le service social du personnel sont prioritaires.

Quand un logement ministériel se libère, le BASS sélectionne le(s) candidat(s) parmi les personnes prioritaires concernées, et leur envoie un mail les informant de la vacance d'un logement. La fiche descriptive du logement vacant est jointe au mail.

Si le logement ainsi proposé correspond à vos besoins et capacités, un bon de visite vous sera alors envoyé.